

INFORMATIONS DE LA ZONE DE POLICE DES FAGNES

BOURGUET JEAN LUC

CHEF D ANTENNE

Commissaire de Police

Philippe DE WERGIFOSSE - Agent de quartier

Rue de la CARRIERE - CHARNEUX - Rte DE CHARNEUX - Rue V. DELREZ - FOYEURU - CHAMPS DE FOYR - RTE DE FOYR - FOYR - Bois de MARIOMONT - SECHEVAL - Rte DE SURISTER SURISTER - VERVIERFONTAINE - Rte DE VERVIERS
Rte de la XHAVEE

Christophe DUYCKAERTS - Agent de quartier

ARBESPINE - BALMORAL - BANSIONS - CROUPET DU MOULIN
Ch. des HALLEUX - Rte de LIMBOURG - NEUFMARTEAU
PONT DE POLLEUR - ROYOMPRES - TIEGE - TROISFONTAINES

Alain DELIERNEUX- Agent de quartier

ARZELIER - Rue A. BEUPAIN - COKAIFAGNE - FERME GROS-FILS - GOSPINAL - Av. J.JONGEN - Av. L.LEGRAS - MOULIN DE DISON - Rte du MOULIN de DISON - PARFONDBOIS - Av. H. PIRENNE - PIRONCHÊNEUX - ROQUEZ - SOLWASTER STATION - STOCKAY - WAYAI

Alain LAGUESSE - Agent de quartier

BARAQUE MICHEL -BEULEU - BOLIMPONT - Rte DU FAWETAY-FAWETAY - CHAFOUR - Rte de la GILEPPE - CHÊNERIE - HAUT - VINÂVE - Rte du CIMETIERE - HERBIESTER - MELLECHAMP PLACE - Ch. de la PLATTE - Ruelle SOTREZ -TIGELOT - WERFAT

Olivier MARCHAND - Agent de quartier

Ch. du BANC du GENERAL - Rue BATTA
Ch. du BOCAGE - Ch. du BOIS
Ch. du BOUGNOU - Ch. Sur les BRIEUX
Ch. du CANADA - Ch. du CHÊNE
Thier de PIERREUSE - CLOS de PRIESVILLE
LES CLYSORES - Rue de l'ERMITAGE
Ch. de la FONTAINE - Ch de la FOURCHETTE
Av. J.GOULDERS - GRAND'RUE
Rue J.N. HANSOULLE - Av. F.JERÔME
Rte du LAC DE WARFA - LARGE VOIE
Place du MARCHÉ - Ruelle MASSIN
Rue F. MICHOEL - NIVEZE BAS
NIVEZE HAUT - Thier de PIERREUSE - Ch. du POINT de VUE
PONT LE PAGE - Ch. du PRE COLLIN - Ch. du PRE NOËL
PRIESVILLE - Ch. du SANG - TILLO - Thier du VIVIER
VOIE des WAIDES

LES VOISINS VEILLENT

Un projet de partenariat local de Prévention (PLP) est à l'étude au niveau de la zone de Police des Fagnes.



Il a pour but d'intéresser les habitants à la surveillance de leur quartier et à faire face aux épidémies de vols, malversations et autres actes d'incivilité.

Il ne s'agit nullement : de délation mais bien d'une participation citoyenne à la sécurité.
de créer des milices privées et de se faire justice.



Le principe consiste en une structure de quartier autour d'un coordinateur chargé de filtrer les différentes observations non-urgentes qui sont ensuite transmises aux services de Police qui se chargent alors de les répercuter à qui de droit.

Ces comités doivent être répertoriés et approuvés par le Ministère de l'Intérieur.

Il va de soi que, en cas de situations urgentes, il ne faut pas hésiter à faire appel directement au 101, et ce 24h/24h.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de ce projet et de vous communiquer le nom des personnes de référence au sein de la zone de police.

